

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU  
 DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

**Projet non soumis à autorisation d'urbanisme**

Commune : .....

Numéro de dossier Energie SDED (ne pas remplir) : .....

**DEMANDEUR :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse actuelle complète : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 N° de tél domicile : ..... Portable : .....  
 Courrier électronique : .....  
 Profession : .....  
 Date et lieu de naissance : .....

**PROJET :**

Adresse complète du lieu à desservir en électricité : .....  
 .....

N° des parcelles : .....

**Nature de la parcelle à électrifier :**

- Construction existante et non soumise à permis de construire
- Pompage, drainage, irrigation, relais téléphonique etc ... (**à préciser\***) : .....
- Augmentation de puissance pour un bâtiment existant

**Puissance souhaitée** (par défaut, la base retenue sera de 12 kVA monophasé) :

- Monophasé     de 3 kVA à 12 kVA (plage1)     18 kVA (plage 2)  
 Triphasé      de 9 kVA à 36 kVA (plage 3)

**Date envisagée de la mise en service électrique du projet :** .....

**PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE :**

- Plan de situation (au 1/10 000 ou 1/25 000)
- Plan parcellaire (au 1/2 000 ou 1/2 500) *Indiquer sur ces plans la (les) parcelle(s) à desservir*
- \* Exemple d'attestation d'inscription à la MSA (pour les projets à caractère de production agricole)

#### NOTE D'INFORMATION :

Après avoir été complété, ce formulaire de demande de raccordement au réseau est à retourner à Énergie SDED.

Cette demande sera transmise pour avis conforme auprès de la commune par Energie SDED.

En cas de refus du Conseil Municipal, il ne sera pas donné suite au projet.

Dès réception d'une délibération favorable du Conseil Municipal, Energie SDED lancera une étude basée sur un tracé techniquement et administrativement réalisable, séparant le point de livraison (comptage) et le réseau de distribution électrique.

Après retour de l'étude et des conventions de passage, un devis sera adressé par Energie SDED au demandeur. Il sera basé, selon le type de raccordement nécessaire, sur un montant forfaitaire au mètre ou sur un pourcentage du coût réel des travaux.

Un acompte de 30% sera alors demandé pour lancement des travaux.

Le délai de réalisation des travaux sera de l'ordre de 4 mois à compter du versement de l'acompte. Le solde de l'opération sera réglé avant la mise en service définitive de l'ouvrage.

Le réseau créé est un réseau public qui pourra donner lieu à des raccordements ultérieurs sans que le demandeur puisse se prévaloir d'une compensation financière.

Le demandeur prendra en charge le coût du branchement et de la pose du compteur qu'il sollicitera auprès d'ERDF et qui lui sera facturé par cet établissement.

#### CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE DE L'EXTENSION :

Fait à : .....

Le : .....

*(signature du demandeur)*  
*Écrire « lu et approuvé » et signer*